Image not found or type unknown

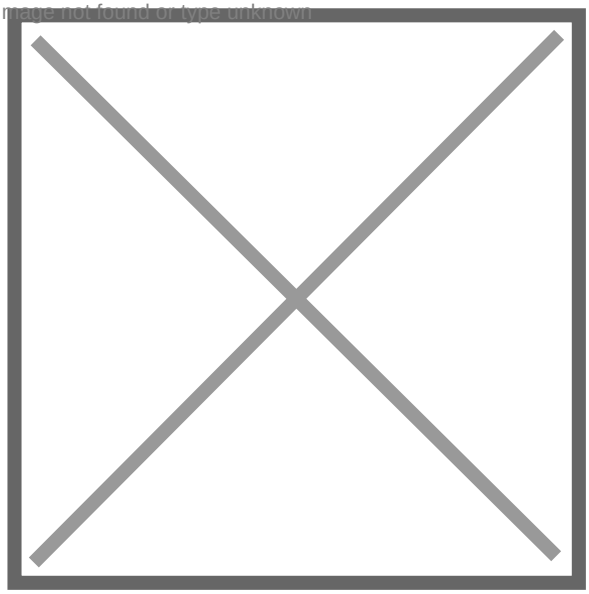

Places de parking introuvable

Par **aaaaaaaa**, le **16/10/2013** à **15:49**

Bonjour,
je suis propriétaire d'un appartement récemment acheté avec une place de parking, dans une résidence.
Or, dans la résidence, les places de parking ne sont pas numérotées.
Personne, ni le syndic, n'est capable de me dire où se trouve ma place.
Comment faire pour la trouver ?
Sachant qu'il n'y a pas assez de place pour tous les véhicules de la résidence, donc une personne occupent ma place.
Merci pour votre réponse.

Par **moisse**, le **16/10/2013** à **18:31**

Bonjour,
Si vous avez un acte d'achat, l'emplacement doit porter un numéro de lot.
Le syndic a obligatoirement les plans de la résidence et la localisations des lots, appartements, caves et parking.
Par contre il se peut que vous n'ayez pas acheté un emplacement, mais un droit d'usage ou de jouissance.
Il faut donc bien reprendre l'acte de vente et vérifier en quoi consiste exactement l'achat.
Cela fonctionne ainsi dans une copropriété en haute montagne dans laquelle je possède un studio.
C'est le bazar, car il y a assez de place pour tout le monde...à condition de respecter le marquage au sol et ne pas se mettre au milieu de 2 emplacements, vu qu'il y a un poteau béton tous les 2 emplacements.

Par **aaaaaaaa**, le **17/10/2013** à **10:49**

Il y a un numéro de lot en effet, mais le syndic m'a dit qu'il n'a pas les plans des parkings (ou alors il n'a pas voulu prendre le temps de les chercher).
En hiver la neige est poussée sur certaines places du parking, et il n'y en a pas assez pour tout le monde.
Donc que dois-je faire avec le syndic ?

Par **moisse**, le **17/10/2013** à **17:27**

Bonjour,
Déjà prendre contact avec le conseil syndical qui peut avoir des idées, des plans...
Sans succès il va falloir mettre en demeure le syndic de vous indiquer votre emplacement de parking pour lequel il vous débite des charges.

Par **alterego**, le **17/10/2013** à **17:41**

Bonjour,

Un peu léger votre syndic.

Pas assez de place pour tous les véhicules, comme partout, mais une par appartement.
L'idée d'une numérotation des emplacements n'effleure pas ce gestionnaire ?

Cordialement

Par **moisse**, le **17/10/2013** à **18:19**

Le fait est que si le syndic ne possède pas les plans de distribution du parking il ne pourra pas matérialiser les emplacements.
Mais il existe bien des solutions pour retrouver un état de division, en s'adressant à un géomètre par exemple.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés